

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 18 AOÛT 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	12	12 + 4 pouvoirs

Date de convocation
12 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit août à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Séverine HUSSON, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Guillaume ÉTÉVÉ** pouvoir donné à **Sébastien FRESSE**, **Jean-Claude ROMARY** pouvoir donné à **Christine MEYER**, **Frédérique SIMONIN** pouvoir donné à **Marie-Claude CARDOT**, **Christian BOURGAUX** pouvoir donné à **Dominique ROUSSEAU.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant au marché Cloisons- Faux Plafonds du Projet Intergénérationnel
N° de délibération : 50_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	4	16	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune mène des travaux pour la création du projet intergénérationnel.

Il est nécessaire de valider un avenant au marché Cloisons - Faux Plafonds initial, le marché avait pour montant 159 711.58€ HT soit 191 653.90€ TTC. L'avenant est composé d'un devis N°2025-07-13AW. Il a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

- Adaptations du cloisonnement intérieur suite aux modifications des gaines GTL dans les logements
- Adaptations du cloisonnement intérieur suite aux modifications d'aménagement intérieur souhaitée
- Doublages des murs de refends existants du presbytère suite aux démolitions
- Précisions d'isolement acoustique entre logement

Pour donner suite à cette modification, M. le Maire a signé un avenant d'un montant de 10 036.04 € HT soit 12 043.24€ TTC. Le marché s'élève désormais à 169 747.62€ HT soit 203 697.14€ TTC.

Après toutes ces explications, le Maire propose donc à l'assemblée municipale :

- **DE REGULARISER** l'avenant n°1 avec l'entreprise GALLOIS
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 19 août 2025
Marcel TEDESCO,
Maire

